AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION

Erasmus+

ERASMUS+ 2014 - 2020

APPEL À PROPOSITIONS 2015 POUR LA FRANCE

DOSSIER

18.03.2016

SOMMAIRE

UN BUDGET EN HAUSSE P.04

DES PROJETS PLUS QUALITATIFS ET INCLUSIFS P.05

1 LES MOBILITÉS DANS LE SECTEUR :

- DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE P.06
- DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR P.09
- DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE P.12
- DE L'ÉDUCATION DES ADULTES P.13

2 LES PROJETS DE COOPÉRATION P.14

3 LE SOUTIEN À LA RÉFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES P.17

4 LES ACTIONS CENTRALISÉES P.21
(COMMISSION EUROPÉENNE)

LES ANNEXES "ÉGALITÉ DES CHANCES"

- ENQUÊTE : ERASMUS+ ET LES ÉTUDIANTS BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX P.25
- ERASMUS+, LES LYCÉES PROFESSIONNELS ET L'ÉDUCATION PRIORITAIRE P.26

Après une première année réussie de mise en œuvre du nouveau programme Erasmus+ (2014-2020) ouvert aux étudiants, formateurs, apprentis, scolaires, demandeurs d'emploi et aux structures institutionnelles et privées, l'appel à propositions 2015 est marqué par une forte demande des acteurs français et une sélection de projets de qualité par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.

UN BUDGET EN HAUSSE POUR LA FRANCE

L'enveloppe budgétaire disponible pour l'éducation et la formation est en augmentation (+1,2%), tout particulièrement dans le secteur scolaire dont les acteurs peuvent désormais se regrouper et candidater via des consortia. Le secteur de la formation professionnelle peut également s'organiser en mutualisant les demandes et les acteurs gérant des projets de mobilité de haute qualité peuvent obtenir une charte de mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels.

A noter, les établissements et consortia peuvent déposer des projets dans plusieurs secteurs. Exemple : un lycée professionnel peut prétendre à participer à la fois à un projet de l'enseignement scolaire et à un projet de l'enseignement et de la formation professionnels.

AP 2014 Hors dimension internationale	AP 2015	AP 2016	AP 2017
121 561 626 €	135 604 754 €	138 152 865 €	166 820 000 €
AP 2018	**AP 2019**	**AP 2020**	
189 410 000 €	213 080 000 €	237 650 000 €	

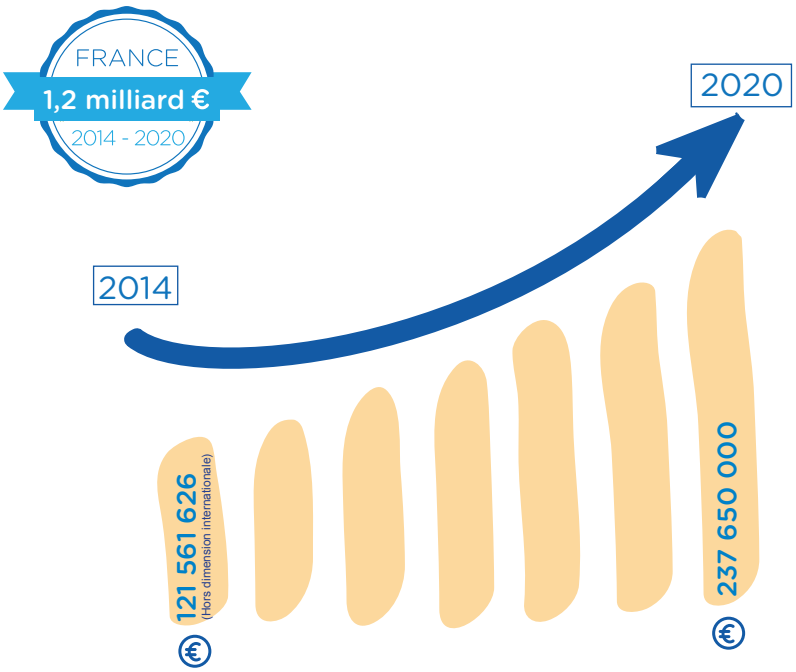

12 589 787 euros ont été attribués en 2015 à des projets français hors Europe dans le secteur de l'enseignement supérieur (« dimension internationale »). Cette dotation est prévue jusqu'en 2020.

DES PROJETS PLUS QUALITATIFS ET INCLUSIFS

La demande de financement étant largement supérieure à l'offre, les projets ont été selectionnés avec d'avantage d'exigence. Les établissements ont été incités à optimiser la consommation de leurs financements européens.

Les orientations nationales formulées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont également été incluses dans les critères de sélection : l'ouverture aux personnes présentant le moins d'opportunités sociales et les personnes les plus éloignées de l'emploi.
En ce qui concerne les lycées professionnels d'une part et les établissements appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +) d'autre part, leur participation au programme Erasmus+ est respectivement supérieure et équivalente à la moyenne nationale.
D'après une étude menée par l'Agence Erasmus+ / Education Formation effectuée auprès de 362 établissements d'enseignement supérieur, 47% des étudiants boursiers sur critères sociaux en mobilité sont partis avec Erasmus+ ; le taux d'étudiants boursiers bénéficiant du programme Erasmus+ (35%) est supérieur à la moyenne nationale des boursiers de l'enseignement supérieur (28%) (cf. annexes).

Les régions, territoires et collectivités d'outre-mer ont été prises en considération : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises, Wallis et Futuna, Saint Barthélémy. En 2015, 3 078 167 euros ont été alloués pour 868 mobilités, auxquelles s'ajoutent neuf projets de coopération. Consciente des effets négatifs de l'hyper éloignement géographique et d'un marché du travail limité par sa taille, la France continue de défendre la possibilité d'introduire des tranches kilométriques supplémentaires.

Par ailleurs, les projets financés témoignent d'une grande variété de sujets qui font écho aux enjeux sociétaux et aux priorités européennes : numérique, e-gouvernance, crise des réfugiés, citoyenneté, environnement, égalité femmes - hommes, etc. Des projets liés au développement durable ont été présentés dans le cadre de la programmation officielle de la COP21*.

** http://www.agence-erasmus.fr/evenement/360/cop21-deux-conferences-debats-sur-lengagement-de-la-generation-erasmus*

1. LES PROJETS DE MOBILITÉS

1.1 Secteur de la formation professionnelle

	2015
Candidatures	461
Financement demandé	47 521 746 €
Financement accordé	28 048 785 €
Mobilités demandées	23 915 apprenants
Mobilités accordées	15 895 apprenants dont 4 500 apprentis de niveau 4 et 5 et 1 148 formateurs
Projets sélectionnés	273
Durée moyenne des mobilités accordées	28 jours

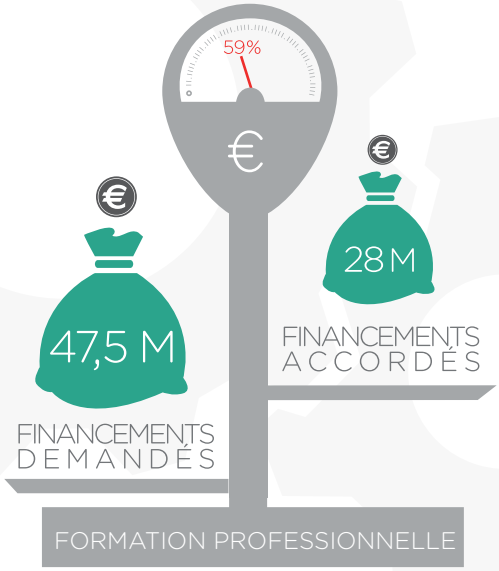

On constate un intérêt fort des acteurs de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Toutefois les financements disponibles restent insuffisants pour satisfaire la demande (59% des demandes de financement ont été satisfaites).

Erasmus+ a fait partir plus de 4 500 apprentis de niveau 4 et 5 en 2015 : Erasmus+ est bien « l'Erasmus des apprentis » !

Ceci s'accompagne d'une structuration du secteur avec des acteurs qui s'organisent en consortia : ce sont les projets groupés déposés par des conseils régionaux, des académies ou encore des chambres de commerce et d'industrie (CCI).

CANDIDATURES EN CONSORTIUM - COLLECTIVITÉS

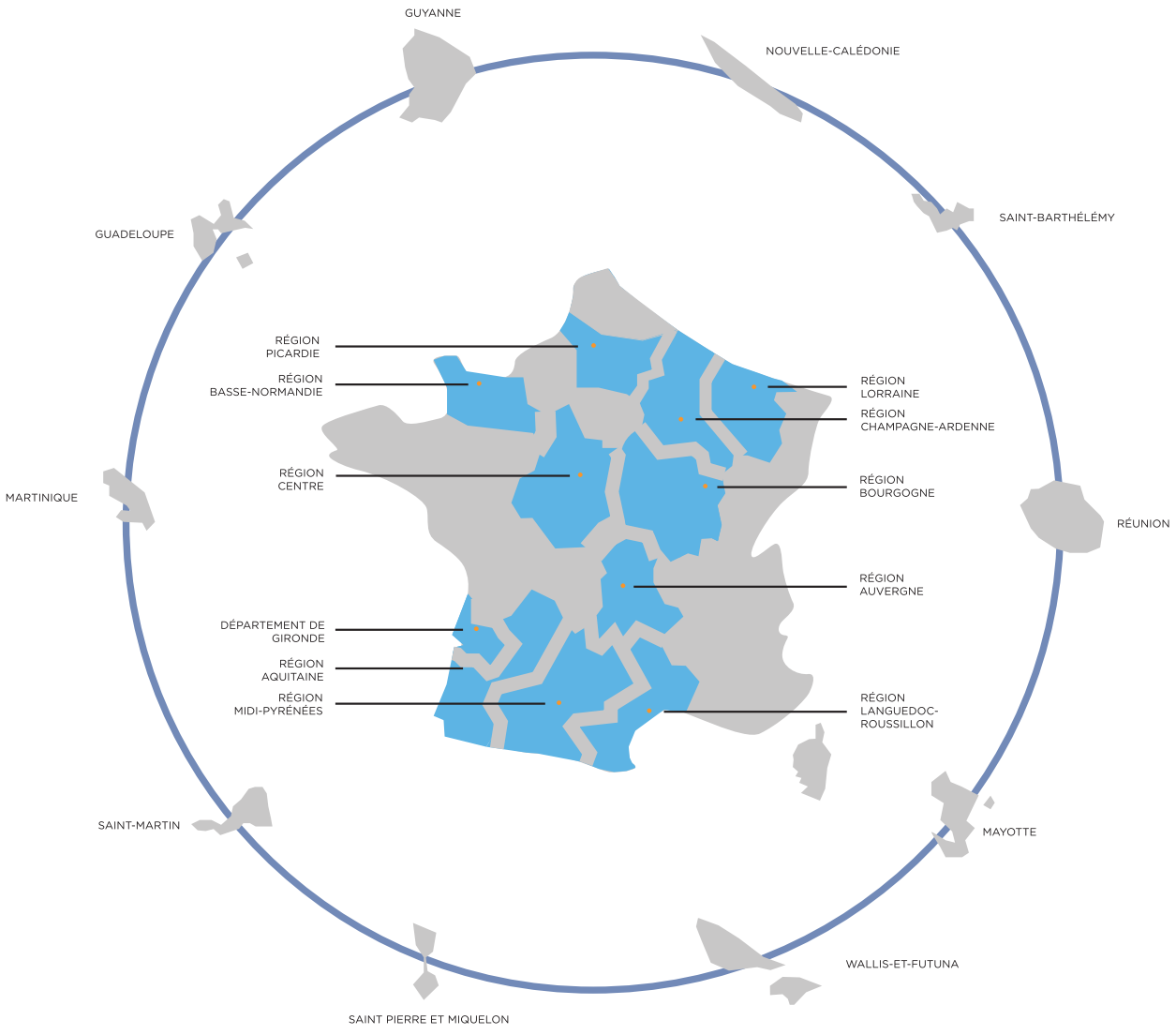

CANDIDATURES EN CONSORTIUM - GIP ACADÉMIQUES

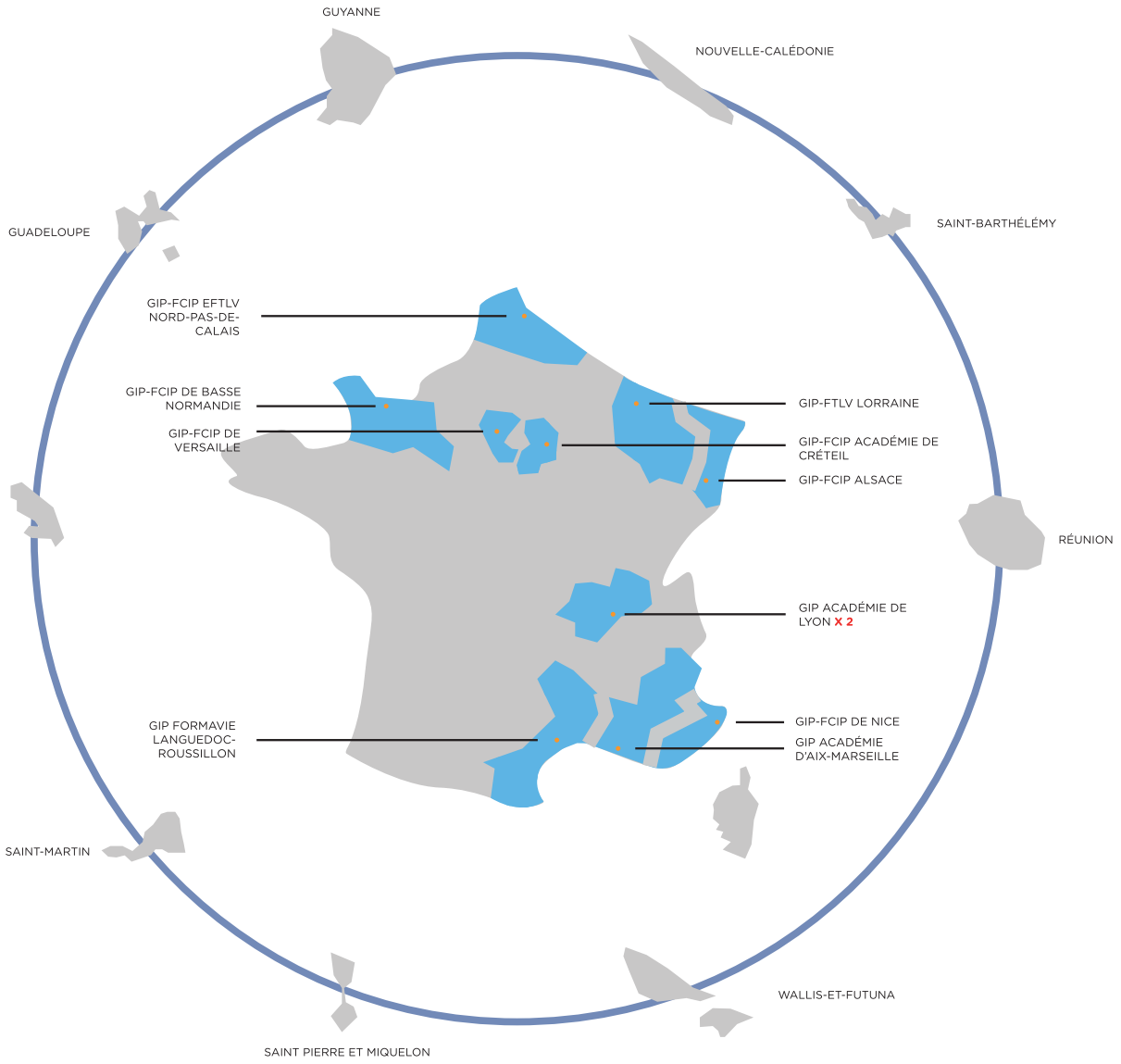

1.2 Secteur de l'enseignement supérieur

Résultats pour la mobilité intra européenne

Nombre de mobilités	demandées	accordées
Etudiants	**51 084**	**35 962**
Etudiants (mobilité pour études)	33 655	26 331
Etudiants (mobilité pour stage en entreprise)	17 429	9 631
Mobilité d'enseignement	3 748	2 563
Mobilité de formation des personnels	2 205	1 020

ENVELOPPE
58 866 799 €
DISPONIBLE

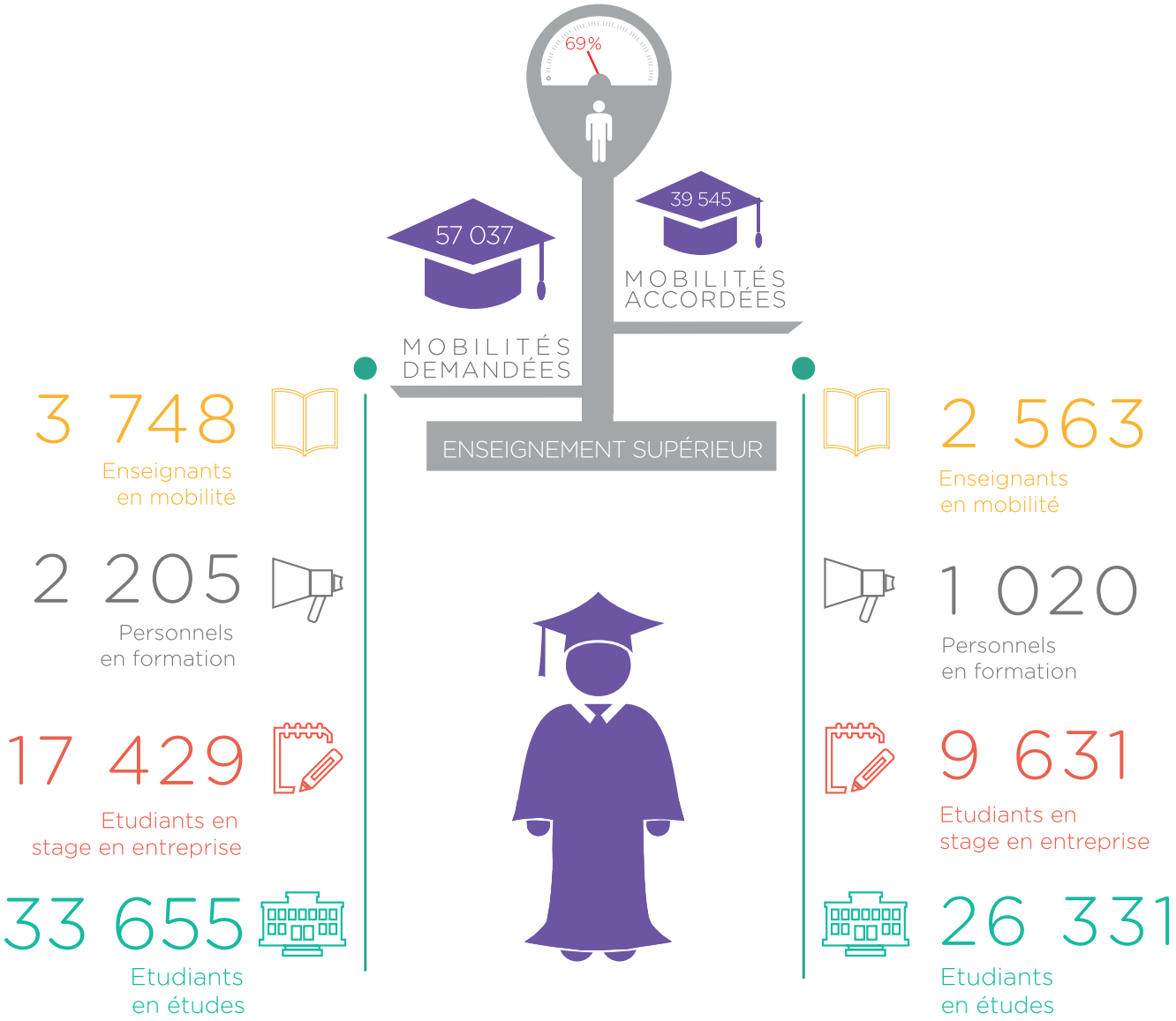

Les fusions et regroupements en COMUE des universités et établissements de l'enseignement supérieur induisent une mutualisation des stratégies et des actions d'ouverture à l'international. Par ailleurs, les établissements ont intégré le principe de performance (utilisation en totalité des financements accordés) en présentant des demandes plus réalistes.

L'augmentation du nombre de mobilités de stage en entreprise confirme l'intérêt pour un programme européen professionnalisant : **9 631 mobilités de stage en 2015**, contre 9 546 en 2014. De même, les mobilités de formation pour les personnels de l'enseignement supérieur poursuivent leur ascension : ce sont **1 020 mobilités de formation qui ont été financées en 2015**, contre 882 en 2014, soit une augmentation de près de 16%.

De manière générale, on constate un intérêt toujours plus fort pour un programme dont les financements sont en augmentation mais encore insuffisants (69% des demandes de mobilités ont été financées).

Résultats pour la mobilité hors Europe

Nouveauté 2015 : Erasmus+ finance des projets de l'enseignement supérieur au-delà de l'Europe (c'est la « dimension internationale ») afin de développer l'attractivité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur européen.

Des mobilités d'études (pas de mobilités de stage) entrantes et sortantes sont ainsi rendues possibles. Il faut toutefois noter qu'une majorité des bourses accordées pour la France sont des mobilités entrantes, c'est-à-dire des mobilités d'étudiants non européens venus étudier dans un établissement français.

RÉPARTITION DU BUDGET DISPONIBLE :

IPA : Instrument d'aide à la pré-adhésion

Actions de coopération destinées aux pays candidats ou aux candidats potentiels à l'adhésion

2 319 654 € soit environ 371 mobilités prévues

ENI : Instrument Européen du voisinage

Actions d'assistance communautaire pour le « développement d'une zone de prospérité et de bon voisinage » couvrant l'Union européenne et les pays et territoires partenaires

6 100 596 € soit environ 977 mobilités prévues

DCI : Instrument de Coopération au Développement :

Actions visant à la réduction de la pauvreté, au développement économique et social durable et à l'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale

3 032 192 € soit environ 485 mobilités envisagées

PI : Instrument de Partenariat

Actions pour le renforcer du dialogue entre les membres de la société civile de l'Union européenne et les États-Unis

1 137 344 € soit environ 182 mobilités envisagées

139 candidatures ont été reçues, 72 projets ont été sélectionnés totalement ou partiellement pour un budget de 11 148 090 euros (budget disponible : 12 589 786 euros).

SUBVENTIONS SOUS ATTRIBUÉES

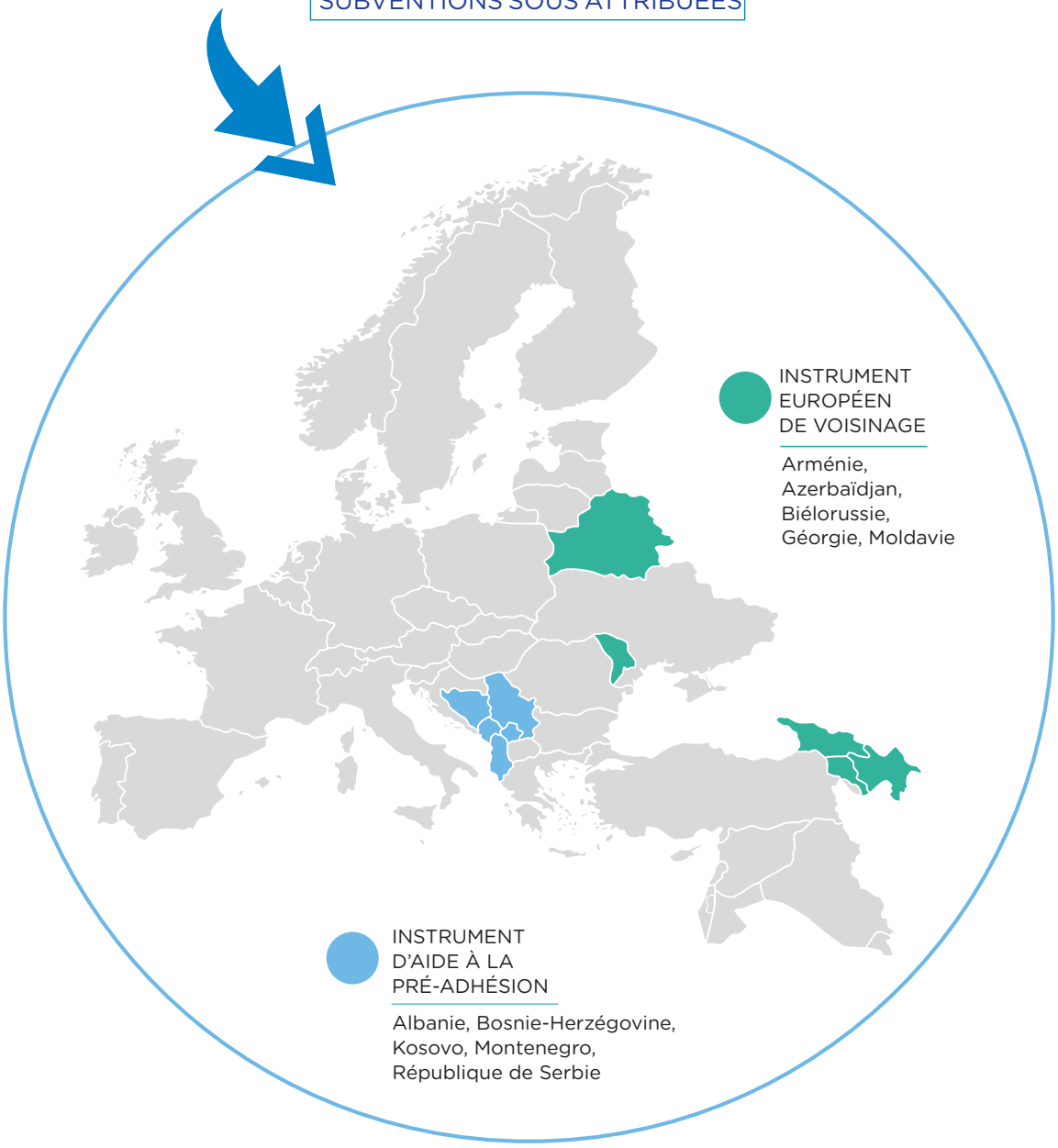

1.3 Secteur de l'enseignement scolaire

A rappeler, les petites structures et établissements scolaires peuvent désormais déposer des projets groupés de mobilité des personnels via des consortia structurés par les rectorats, les GIP académiques, les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale, les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement…

Candidatures	248
Financement demandé	7 309 018 €
Financement accordé	4 196 483 €
Mobilités demandées	2 814
Mobilités prévues	1 695
Projets sélectionnés	151

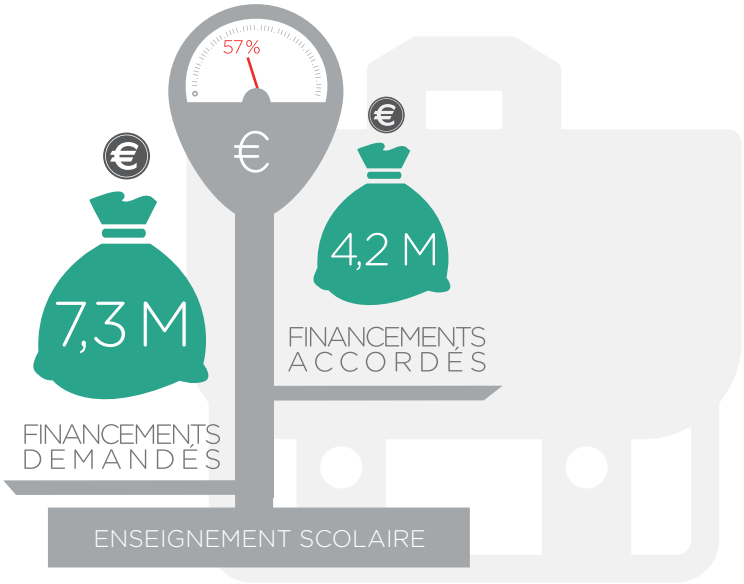

Sur ce secteur également, la demande est bien supérieure à l'offre : les financements Erasmus+ bien qu'en augmentation sont insuffisants compte-tenu des attentes (57% de satisfaction par rapport aux demandes de financement). En 2015, la moitié des volumes de mobilité demandés provient de 12 projets groupés portés par des académies.

Après un démarrage difficile en 2014, le regroupement en consortium fonctionne pleinement grâce à la mise en œuvre de stratégies à l'échelle académique. Cette structuration permet d'organiser des mobilités pour les personnels des établissements scolaires, mais aussi pour les inspecteurs académiques ou les personnels des rectorats.

1.4 Secteur de l'éducation des adultes

La sélection est forte sur un secteur moins financé.
Pour rappel, les subventions Erasmus+ octroyées financent les frais liés à la mobilité des bénéficiaires, mais aussi leurs activités de formation qui peuvent être élevées (exemple : formation dispensée par un organisme de formation).

	2015
Candidatures	43
Financement demandé	2 826 776 €
Financement accordé	769 168 €
Mobilités demandées	1 849
Mobilités financées	329
Projets sélectionnés	9

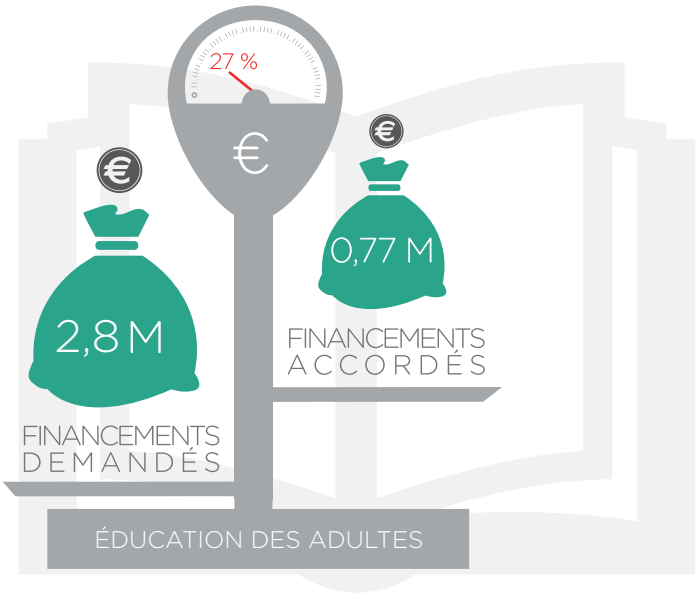

Les projets de mobilité de stage, de périodes d'observation et d'enseignement pour les personnels des organismes de formation pour adultes attirent un large spectre de candidats issus de l'éducation populaire, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, l'Agence Erasmus+ a été mandatée par les autorités nationales pour mettre en œuvre deux actions européennes Erasmus+ : la plateforme d'échanges entre professionnels EPALE et l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes (AEFA) favorisant la coopération entre des acteurs de terrain et des acteurs politiques nationaux. Ces deux actions sont cofinancées par la DGEFP du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

2.1 Erasmus+ partenariats stratégiques KA2

9,4 M €

Enseignement scolaire

9 M €

Formation professionnelle

3,3 M €

Enseignement supérieur

4,2 M €

Education des adultes

		2015
Secteur scolaire (hors partenariats entre établissements scolaires)	Candidatures reçues	35
	Projets sélectionnés	15
Partenariats* entre établissements scolaires	Candidatures reçues	186
	Projets sélectionnés	175 (67 en tant que coordinateurs + 108 en tant que partenaires)
Secteur formation professionnelle	Candidatures reçues	87
	Projets sélectionnés	31
Secteur enseignement supérieur	Candidatures reçues	10
	Projets sélectionnés	10
Secteur éducation des adultes	Candidatures reçues	66
	Projets sélectionnés	15
Total de candidatures reçues		438
Total de Projets Sélectionnés		246

** Pour les partenariats entre établissements scolaires en Europe (KA219), l'Agence Erasmus+ finance les établissements français coordinateurs, mais aussi les établissements français qui sont partenaires d'un projet coordonné par un autre établissement d'Europe.*

On observe le maintien de la forte demande dans l'ensemble des secteurs, hormis dans celui de l'éducation des adultes qui accuse une baisse due au peu de financements disponibles en 2014.

2.2 Les partenariats entre établissements scolaires

Détail des résultats

	2015
Candidatures reçues pour un projet coordonné par un établissement français	186
Projets sélectionnés coordonnés par un établissement français	67
Établissements français partenaires d'un projet coordonné par un autre pays	108
Total d'établissements français impliqués dans un projet de partenariat sélectionné	175

Concernant les partenariats entre établissements scolaires, il faut souligner **une augmentation de 76% du nombre de projets sélectionnés coordonnés par la France**. Cette forte augmentation s'explique par la baisse sensible du budget moyen sollicité par chacun de ces projets en réponse aux recommandations de l'Agence Erasmus+ / Education Formation : des projets de 50 000 à 80 000 euros associant seulement trois pays périphériques. Par ailleurs, les établissements sont encouragés à intégrer un projet porté par un établissement étranger.

2.3 La plateforme EPALE

Aujourd'hui le secteur de l'éducation et de la formation des adultes est au cœur des priorités de la Commission européenne et en particulier les adultes peu qualifiés qui nécessitent un accès plus simple aux opportunités de formation.

Pour répondre aux besoins d'échange et de coopération des professionnels de l'éducation et de la formation des adultes, la Commission européenne a lancé en 2015 la plateforme EPALE (European Platform for Adult LEarning). Plateforme collaborative, EPALE permet de partager des ressources (blogs, actualités, évènements, articles…) et d'échanger autour de pratiques communes.

Enseignants, formateurs, chercheurs, universitaires, décideurs peuvent intégrer la communauté EPALE et contribuer à améliorer la qualité des offres de formation des adultes en Europe.
https://ec.europa.eu/epale/fr/user/register

En France, c'est l'Agence Erasmus+ France / Education & Formation qui a été désignée « Service National d'Assistance » pour assurer l'animation et la promotion d'EPALE.

Le français figure comme étant la seconde langue d'intérêt dans la section de recherche de partenaires derrière l'anglais, prouvant l'attractivité des homologues européens pour envisager des collaborations. La France est le 2ème pays en nombre d'inscrits.

- Budget 506 000 euros
- 2 700 ressources, dont 300 ressources francophones
- 1 480 actualités
- 300 abonnés sur @EPALE-fr
- 9 500 membres dont près de 600 en France.

3. LE SOUTIEN A LA RÉFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES

3.1 Europass

- Budget : 196 000 euros
- CV Europass : 422 861 renseignés en français (+45% / 2014)
- Passeport des Langues Europass : 8 759 renseignés en français (+81% / 2014)
- Visites portail européen : +17% (France 10ème rang)
- Europass Mobilité : 18 551 délivrés

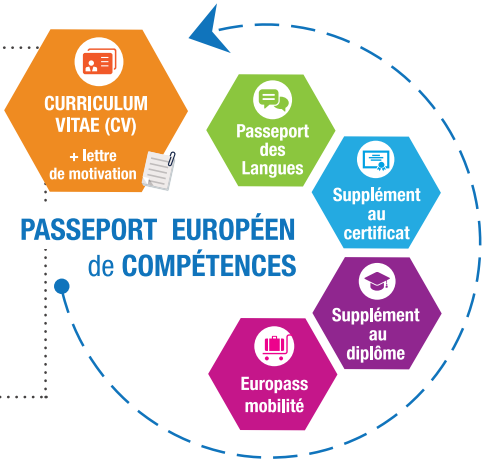

EUROPASS A FÊTÉ SES 10 ans en 2015 !

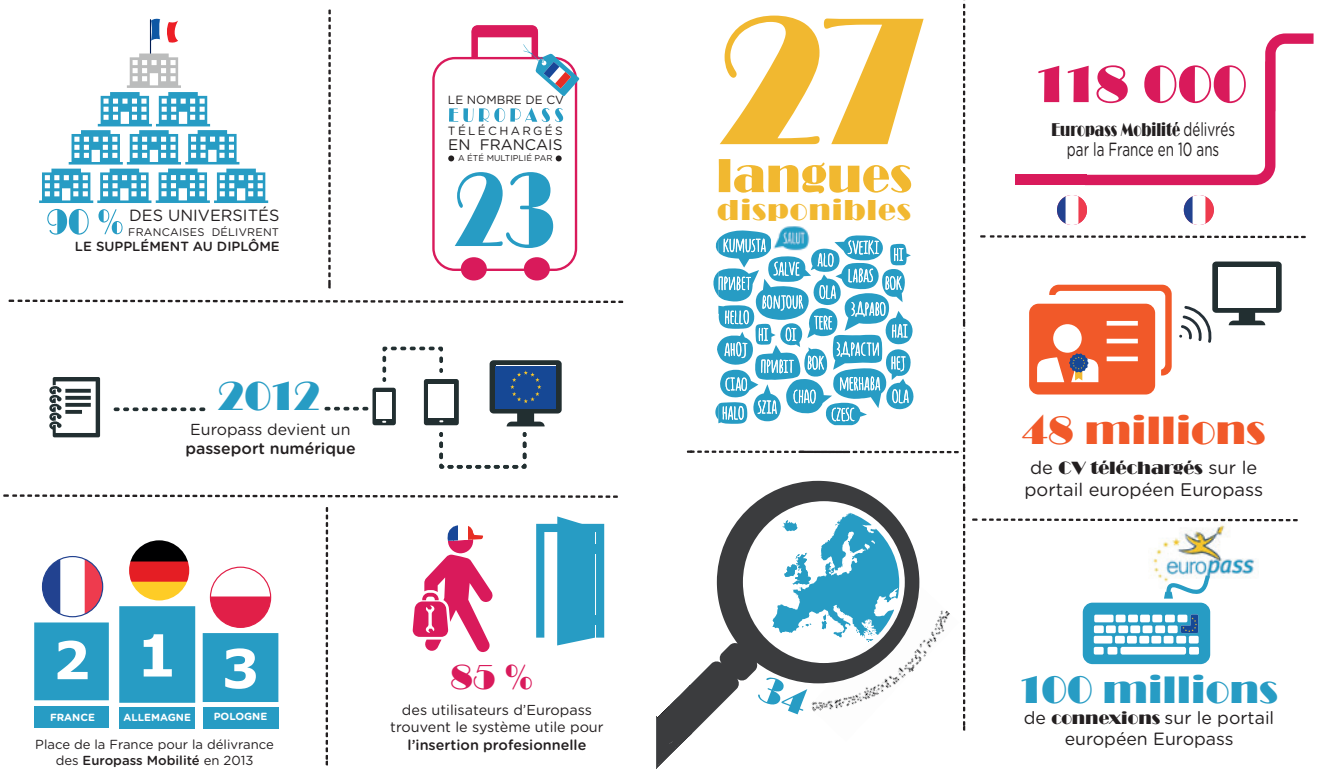

Enquête de satisfaction Europass Mobilité :

- Profil des répondants : 90% < 25 ans - 72% élèves/étudiants - 57% niveau V (17% sans diplôme)
- 97% des répondants sont satisfaits de l'Europass Mobilité :
  - pour sa clarté, sa simplicité de présentation, l'exhaustivité de ses rubriques et son format européen ;
  - 87% le jugent utile pour présenter ses compétences ;
  - et 83% pour l'aide à l'expression des compétences pour un recrutement.

Enquête Supplément au Diplôme : enquête auprès de 185 établissements d'enseignement supérieur dont l'intégralité des 74 universités, 63 grandes écoles, 48 écoles et instituts et 39 lycées (taux de participation 93.2%) ;

- 70% des établissements d'enseignement supérieur l'ont mis en place (90% des universités)
- 41% au mieux le délivrent pour l'ensemble de leurs diplômes.

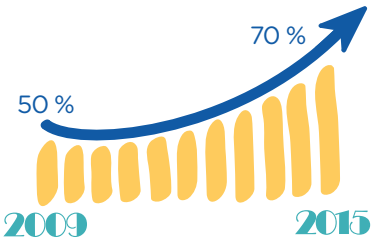

Evolution du nombre d'établissements ayant mis en place le Supplément au Diplôme

Le Supplément au Diplôme est délivré pour l' ensemble des diplômes par

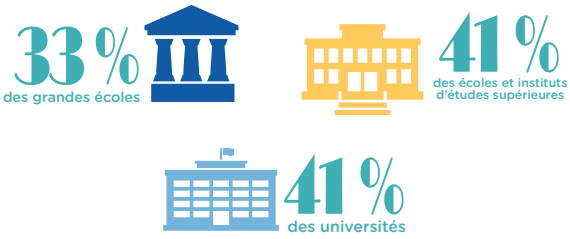

Le Supplément au Diplôme est un outil utile pour trouver un emploi hors de France pour

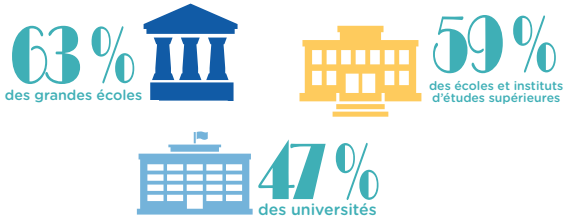

Le Supplément au Diplôme facilite la poursuite d'études à l'étranger pour

Les fiches du Repertoire National des Certifications Professionnelles servent à élaborer une déclinaison en termes de compétences pour

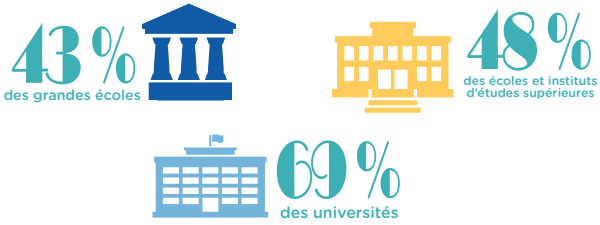

3.2 Euroguidance

Budget : 321 171 euros
- 441 professionnels de l'orientation formés sur le didacticiel EMMA, conseil en orientation pour la mobilité
- 110 interventions réaliseés

3.3 Euroguidance 2

Budget : 355 000 euros

Premier test positif sur l'offre de formation BTS et BTS.A pour le portail européen LOQ (*Learning Opportunities and Qualification*), destiné à la fois au grand public et aux professionnels de l'orientation, de la mobilité et de l'enseignement. En ligne depuis 2013, il permet d'accéder à des informations sur les systèmes éducatifs des autres pays, les modalités de reconnaissance des diplômes, le coût de la vie ou encore les conditions de logement pour tous ceux, élèves, apprentis ou étudiants, qui préparent une période de mobilité.

LOQ permettra également à terme de visualiser l'offre de formation, initiale et continue, de chaque pays de l'Union. En cela, il est un outil pivot du développement de mobilités de qualité en Europe, de renforcement des actions d'orientation en mobilité. Une vingtaine de pays est engagée dans cette dynamique.

En France, c'est l'Agence Erasmus+ France /Education & Formation qui a été désignée par les autorités nationales pour répondre à l'appel à proposition. Ce projet a permis d'organiser un flux de données optimisé et pérenne, offrant ainsi une vitrine mondiale aux formations proposées en France : que ce soient les opportunités de la formation initiale (scolaire et apprentissage), recensées par l'ONISEP ou les données recueillies par les CARIF-OREF et le Centre INFFO pour l'offre de formation professionnelle continue.

3.4 ECVET

Budget : 80 700 euros
- 7 experts nationaux
- 8 projets expérimentaux ECVET accompagnés
- 34 sessions d'accompagnement et de formation pour des organismes certificateurs français

3.5 Agenda européen pour l'Education et la Formation des Adultes

Budget : 345 000 euros

La résolution du Conseil européen sur un agenda renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes définit les priorités de la coopération européenne concernant les politiques d'éducation et de formation des adultes pour 2012-2020. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces axes prioritaires, la Commission européenne soutient un réseau de 34 coordinateurs européens. En France, c'est l'Agence Erasmus + France / Education & Formation qui est en charge de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle du projet.

Concrètement, l'année 2015 a permis la poursuite des expérimentations de terrain :

- prévention du décrochage en alternance sur le territoire du Grand Roissy avec le GIP Emploi Roissy, des organismes de formation, des entreprises et structures d'accompagnement ;
- identification des compétences transversales et transférables dans le cadre des mobilités professionnelles des salariés peu qualifiés et des demandeurs d'emploi avec l'AFPA, Pôle Emploi, Agefos PME, la Région Ile-de-France, ERREFOM, le FAF TT, le Réseau des chantiers écoles, la CCI Paris IDF ;
- la réalisation d'un module d'autoformation en ligne d'1h30 à destination des conseillers en orientation pour les pratiques de détection de l'illettrisme avec le FPSPP et l'ANLCI.
http://www.anlci-elearning.com

4. LES ACTIONS CENTRALISÉES

Ces actions sont gérées par la Commission européenne (EACEA). L'Agence Erasmus+ France / Education & Formation en assure la promotion en France.

4.1 Jean Monnet

Créé en 1989, le programme Jean Monnet vise à promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne dans le monde entier. Il entend également encourager les liens entre le monde académique et les décideurs politiques afin de renforcer la gouvernance des politiques européennes. Le programme Jean Monnet s'articule autour de sept actions divisées en trois grandes thématiques. Ces activités peuvent avoir lieu dans le monde entier et toutes les disciplines sont concernées.

L'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes :

- les modules : mise en œuvre de programmes pédagogiques courts sur l'intégration européenne / max 30 000 euros
- les chaires : financement de postes d'enseignement / maximum 50 000 euros
- les centres d'excellence : structures pluridisciplinaires qui rassemblent des ressources humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne / maximum 100 000 euros.

Les échanges de connaissances et d'expertise :

- les réseaux : coopération et recherche entre les acteurs de l'enseignement supérieur / maximum 300 000 euros
- les projets : développement de nouvelles méthodologies, de programmes joints, de nouvelles réflexions... / maximum 60 000 euros. Durée : de 12 à 24 mois

Le soutien aux associations : information sur l'Union Européenne à un large public, organisation d'activités spécifiques, etc. / maximum 50 000 euros. Durée du projet : 3 ans

Résultats 2015

189 projets ont été sélectionnés en 2015 pour un budget de 11,4 millions d' euros :

- 129 pour l'enseignement et la recherche (modules, chaires, centre d' excellence) ➔ 5,6 M€
- 47 pour les échanges de connaissances et d'expertise ➔ 4,4 M€
- 13 pour le soutien aux associations et institutions ➔ 1,4 M €

8 projets

2 projets d'information

4 chaires

2 modules

En ce qui concerne la participation de la France, huit projets impliquant un établissement français ont été sélectionnés. La France occupe la 5ème place dans le classement européen, derrière l'Italie, l'Espagne, la Roumanie et l'Allemagne.

4.2 Les Masters conjoints Erasmus Mundus

Cette action vise à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen en soutenant des formations d'excellence de niveau master (toutes disciplines) et en offrant des bourses aux meilleurs étudiants du monde ; cette action est le prolongement des masters Erasmus Mundus.

	2014	2015
CANDIDATURES		
Candidatures reçues par l'EACEA (Agence exécutive)	61	76
Candidatures reçues coordonnées par un établissement français	15	12
Candidatures reçues impliquant un établissement français (en tant que partenaire ou coordinateur)	25	36
% des candidatures reçues impliquant un établissement français	41%	47%
SELECTION		
Projets sélectionnés par l'EACEA	11	15
Projets sélectionnés coordonnés par un établissement français	3	2
Projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français	6	8
% des projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français	54,50 %	53 %
TAUX EUROPEEN DE SATISFACTION	18 %	20 %

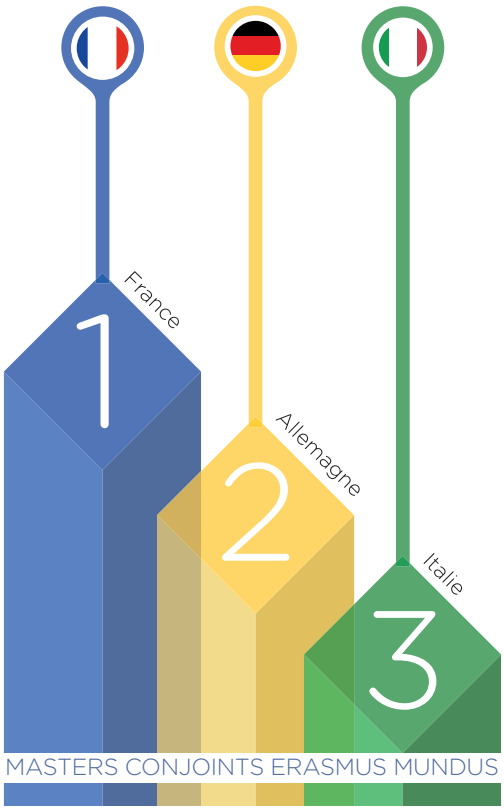

La France est leader européen sur cette action : sur les 15 projets sélectionnés en 2015, **huit impliquent au moins un établissement d'enseignement supérieur français**, dont deux sont coordonnés par un établissement français.

4.3 Les alliances de la connaissance

Les alliances de la connaissance sont des projets européens de coopération qui visent à renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise. Elles ont vocation à créer de nouvelles filières, à moderniser les établissements d'enseignement supérieur et à en accroître le potentiel d'innovation.

Leurs objectifs sont :
- soutenir l'innovation dans l'enseignement supérieur ;
- stimuler l'entrepreneuriat et les compétences entrepreneuriales des enseignants et personnels ;
- encourager les échanges et la circulation de connaissances entre l'enseignement supérieur et les entreprises.

En 2015, 10 projets ont été sélectionnés en Europe dont deux impliquent des structures françaises. Au total, ce sont cinq structures françaises qui sont partenaires d'un projet « alliance de la connaissance ».

4.4 Les alliances sectorielles pour les compétences

Les Alliances sectorielles sont des projets européens de coopération qui visent à renforcer les liens entre la formation professionnelle et le monde de l'entreprise. Elles ont vocation à identifier les besoins du marché du travail en termes de compétences et à concevoir des formations professionnelles en réponse à ces besoins.

Leurs objectifs sont :
- identifier les besoins en compétences dans un secteur d'activité donné ;
- soutenir les échanges entre les acteurs de la formation professionnelle et les entreprises ;
- moderniser l'enseignement et la formation professionnels et adapter son offre aux besoins des entreprises.

En 2015, huit projets ont été sélectionnés en Europe pour un budget total de 6,9 millions d'euros. Aucune structure française n'est impliquée dans les projets sélectionnés.

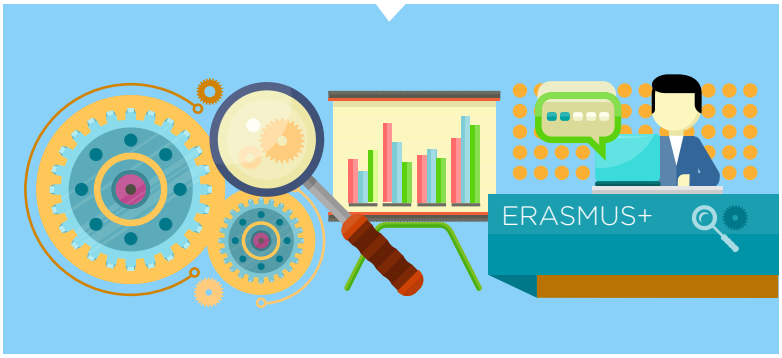

4.5 Les projets de renforcement de la capacité

A noter, cette action a débuté en 2015.
Il s'agit de projets de coopération qui soutiennent la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires du voisinage de l'Est et du Sud, des Balkans occidentaux, de l'Asie Centrale, de la Russie, de l'Asie, de l'Amérique Latine et des pays de la Zone Afrique-Caraibe-Pacifique.

	2015
CANDIDATURES	
Candidatures reçues par l'EACEA (agence exécutive)	515
Candidatures reçues coordonnées par un établissement français	22
Candidatures reçues impliquant un établissement français (en tant que partenaire ou coordinateur)	108
% des candidatures reçues impliquant un établissement français	21 %
SELECTION	
Projets sélectionnés par l'EACEA	140
Projets sélectionnés coordonnés par un établissement français	8
Projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français	29
% des projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français	21 %
TAUX EUROPÉEN DE SATISFACTION	27 %

Parmi les 140 projets sélectionnés, 37 impliquent un établissement d'enseignement supérieur français dont huit en tant que coordinateur. La France est le 6ème pays le plus impliqué dans cette action.

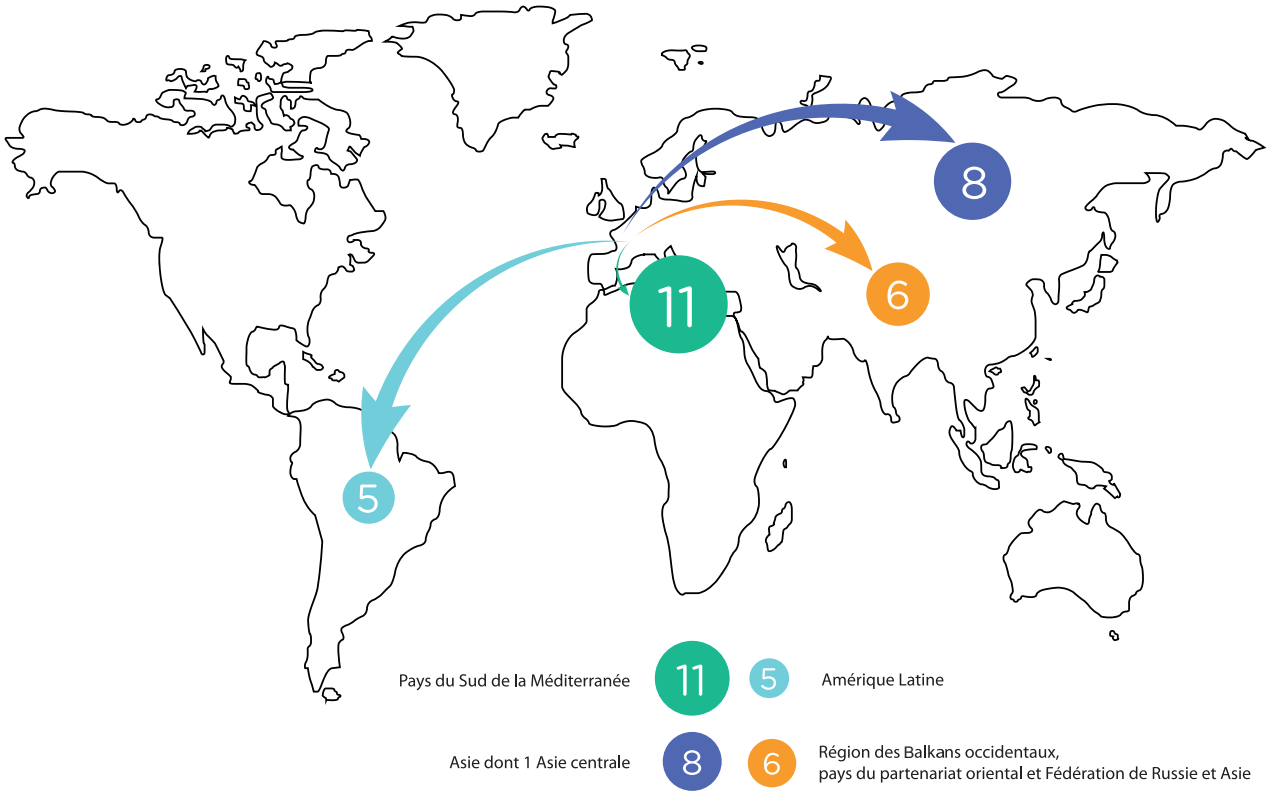

Erasmus+ bénéficie + aux étudiants boursiers

objectif : mesurer l'accès au programme Erasmus+ par les étudiants boursiers — 1

enquêteur : Agence ERASMUS+ France / Education Formation — 1

1 **période** : année universitaire 2014-2015

362 établissements ont répondu sur 708 sondés

1 125 551 étudiants concernés

52 369 étudiants sont partis en mobilité internationale

ERASMUS+

20 532 (39 %) étudiants français sont partis en mobilité avec ERASMUS+

15 318 (29 %) étudiants boursiers sur critères sociaux sont en mobilité internationale

7 154 (35 %) étudiants ERASMUS + sont boursiers sur critères sociaux

47 % 1 étudiant boursier en mobilité internationale sur 2 part avec ERASMUS+

Critères de sélection des étudiants pour l'attribution des bourses Erasmus+ par les établissements

38 % le projet personnel

22 % les résultats académiques

15 % les critères sociaux

Erasmus + bénéficie + aux lycées professionnels et à l'éducation prioritaire

RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE (REP)

59 396
écoles et collèges

dont

7 945
écoles et collèges de REP

soit

13%
des établissements

ERASMUS+

210
écoles et collèges financés par Erasmus+

dont

27
en REP

soit

13%
des REP

LYCÉES PROFESSIONNELS

1570

soit

13%
de l'enseignement secondaire

ERASMUS+

290
lycées professionnels financés par Erasmus+

soit

18%
des lycées professionnels

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.
Crédits photos : ShutterstockImages. Mars 2016.

AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION & FORMATION
24-25 quai des Chartrons
33080 BORDEAUX Cedex
05 56 00 94 00

www.agence-erasmus.fr

© DIRECTION / MIC - MARS 2016